

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NANTES

Le président du tribunal administratif

Décision désignation commission d'enquête publique

Par une lettre, enregistrée le 22 mars 2024, le préfet de Maine-et-Loire demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique unique ayant pour objet : « *La déclaration d'utilité publique (DUP) et l'enquête parcellaire conjointe relatives au projet de création du centre pénitentiaire "Angers - Les Landes" à Loire-Authion et Trélazé (49) emportant la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal d'Angers Loire Métropole et du Schéma de Cohérence Territoriale Loire Angers* ».

Vu :

- le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants.
- le code de l'urbanisme ;
- le décret n°2005-935 du 2 août 2005 ;
- les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024.

DECIDE

Article 1^{er} : Il est constitué pour l'enquête publique susvisée une commission d'enquête composée ainsi qu'il suit :

Président :

Monsieur Jean-Yves ALBERT, cadre ERDF-GRDF - en retraite, demeurant aux Sables d'Olonne (85180).

Membres titulaires :

Madame Anne-Claire MAUGRION, cadre retraitée de la fonction publique territoriale, demeurant à Saint-Gilles-Croix-de-Vie (44000).

Monsieur Jany LARCHER, retraité de la DDTM, demeurant à Sucé-sur-Erdre (44240)

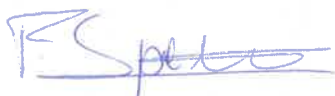
En cas d'empêchement de Monsieur Jean-Yves ALBERT, la présidence de la commission sera assurée par Madame Anne-Claire MAUGRION, membre titulaire de la commission.

Article 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, les commissaires enquêteurs sont autorisés à utiliser leur véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur. La présente décision vaut pour autant que l'enquête débute effectivement dans un délai de six mois suivant sa notification.

Article 3 : La présente décision sera notifiée au préfet de Maine-et-Loire, à Monsieur Jean-Yves ALBERT, président de la commission d'enquête, et à Madame Anne-Claire MAUGRION et Monsieur Jany LARCHER, membres de la commission d'enquête.

Fait à Nantes, le 25 mars 2023.

Par déléation, pour le président,
La Première Vice-présidente,



Frédérique Specht-Chazottes